



**DELIBERATION N° 23/066 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PRENANT ACTE DU RAPPORT D'INFORMATION SUR LE DÉPLOIEMENT
ET LA COMMERCIALISATION DU RÉSEAU TRÈS HAUT DÉBIT
POUR LA CORSE (2023)**

**CHÌ PIGLIA ATTU DI U RAPORTU D'INFURMAZIONI IN QUANTU
À A SPARGHJERA È A CUMMERCIALIZAZIONI DI U RITALI ALTISSIMU FLUSSU
IN CORSICA (2023)**

SEANCE DU 26 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six mai, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 mai 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Jean-Michel SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Félix ACQUAVIVA à Mme Juliette PONZEVERA
Mme Danielle ANTONINI à Mme Paula MOSCA
M. Didier BICCHIERAY à M. Pierre GUIDONI
Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI
Mme Valérie BOZZI à M. Pierre GHIONGA
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à Mme Muriel FAGNI
Mme Anna Maria COLOMBANI à M. Romain COLONNA
Mme Christelle COMBETTE à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
Mme Frédérique DENSARI à Mme Vannina CHIARELLI-LUZI
Mme Santa DUVAL à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Lisa FRANCISCI à Mme Sandra MARCHETTI
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Hyacinthe VANNI
M. Jean-Paul PANZANI à Mme Véronique ARRIGHI
Mme Chantal PEDINIELLI à Mme Marie-Anne PIERI

M. Louis POZZO DI BORGO à M. Don Joseph LUCCIONI
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA
Mme Anne-Laure SANTUCCI à Mme Françoise CAMPANA
M. Joseph SAVELLI à M. Ghjuvan'Santu LE MAO
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Jean-Michel SAVELLI
Mme Charlotte TERRIGHI à M. Georges MELA
Mme Julia TIBERI à Mme Vanina LE BOMIN

ETAIENT ABSENTES : Mmes

Angèle CHIAPPINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1,
- VU** la loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022 mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la Covid-19,
- VU** la délibération n° 16/173 AC de l'Assemblée de Corse du 29 juillet 2016 approuvant la mise en œuvre opérationnelle de la première phase du schéma directeur territorial d'aménagement numérique de Corse,
- VU** la délibération n° 18/226 AC de l'Assemblée de Corse du 29 juin 2018 autorisant le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention de délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau très haut débit de la Corse,
- VU** la délibération n° 19/189 AC de l'Assemblée de Corse du 27 juin 2019 approuvant l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public relative à l'établissement et à l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit FTTH,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** la délibération n° 22/074 AC de l'Assemblée de Corse du 2 juin 2022 approuvant le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Corse - SDTAN Smart Isula,
- VU** la délibération n° 20/219 CP de la Commission Permanente du 17 décembre 2020 approuvant l'avenant n° 2 à la convention de délégation de service public relative à l'établissement et à l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit FTTH,
- VU** la délibération n° 22/204 CP de la Commission Permanente du 14 décembre 2022 approuvant l'avenant n° 3 à la convention de délégation de service public relative à l'établissement et à l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit FTTH,

- VU** la convention de délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau très haut débit FTTH signée entre la Collectivité de Corse et SFR Collectivités le 16 octobre 2018 et notifiée le 16 octobre 2018,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE du point d'étape sur le déploiement et la commercialisation du réseau Très Haut Débit pour la Corse annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 26 mai 2023

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023

REUNION DU 26 MAI 2023

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

RAPORTU D'INFURMAZIONI IN QUANTU À A
SPARGHJERA È A CUMMERIALIZAZIONI DI U RITALI
ALTISSIMU FLUSSU IN CORSICA (2023)

RAPPORT D'INFORMATION SUR LE DÉPLOIEMENT ET
LA COMMERCIALISATION DU RÉSEAU TRÈS HAUT
DÉBIT POUR LA CORSE (2023)

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Contexte et objet du rapport

Dès 2016, le Conseil exécutif de Corse décidait de donner une nouvelle impulsion à la politique d'aménagement numérique de la Corse en matière de Haut Débit et de Très Haut Débit.

Les chantiers du Haut Débit et du Très Haut Débit ont été érigés comme une priorité stratégique de la Collectivité de Corse autour de quatre orientations :

- Répondre aux besoins des territoires insulaires en situation de fracture numérique avérée ;
- Éviter de construire une Corse à deux vitesses, avec le Très Haut Débit sur les agglomérations de Bastia et d'Aiacciu et le Haut Débit ailleurs ;
- Comblent au plus vite la fracture territoriale et permettre aux territoires de l'intérieur, du rural et de la montagne d'aborder l'avenir avec de nouveaux atouts en termes d'attractivité ;
- Proposer une alternative optimale au réseau cuivre existant (et vétuste) par la fibre optique jusqu'au domicile (FTTH).

Le 29 juillet 2016, par délibération n° 16/173 AC, l'Assemblée de Corse approuvait la mise en œuvre opérationnelle de la première phase du schéma directeur territorial d'aménagement numérique de Corse.

Le 29 juin 2018, par délibération n° 18/226 AC, l'Assemblée de Corse approuvait la signature de la convention de Délégation de Service Public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau Très Haut Débit pour la Corse avec SFR Collectivités.

Le 16 octobre 2018, la convention de la délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau Très Haut Débit pour la Corse était signée entre la Collectivité de Corse et l'opérateur SFR Collectivités.

Depuis, le délégataire Corsica Fibra déploie activement le réseau Très Haut Débit sur le territoire insulaire.

Le présent rapport offre un point d'étape arrêté au 1^{er} mars 2023 sur le déploiement et la commercialisation du réseau à Très Haut Débit pour la Corse.

Synthèse du point d'étape du déploiement arrêté au 1^{er} mars 2023

Les engagements de déploiement de la convention sont respectés, et la commercialisation se développe favorablement avec désormais les 4 principaux opérateurs commerciaux présents sur le réseau (Bouygues, SFR, Free et Orange).

Au 1^{er} mars 2023, 125 820 prises ont été déployées sur un objectif total de 170 069 prises à livrer. Ces 125 820 prises représentent 85 % des prises à réaliser au 31 décembre 2023.

D'ici fin 2023, les engagements contractuels devraient être respectés et le déploiement des éléments structurants du réseau (NRO, PM, collecte) devraient être terminés.

Concernant l'aspect commercial, plus de 115 000 prises au total sont commercialisables, réparties sur 140 communes. Ce sont autant d'utilisateurs qui peuvent ainsi souscrire à un service auprès de leur fournisseur d'accès internet (FAI).

En termes de formation, plus du double des objectifs contractuels ont été réalisés, avec plus de 60 000 heures dispensées en partenariat avec l'AFPA de Corti et le CFA de Corse-du-Sud. Concernant les heures d'insertion, 116 % des objectifs à réaliser fin 2023 ont été atteints, soit plus de 65 000 heures d'insertion dispensées.

Enfin, les années 2023 et 2024 seront décisives avec le déploiement de 44 000 prises restantes dans des territoires ruraux et fortement enclavés, plus difficiles à aménager. Les contrôles tant du point de vue documentaire que des infrastructures livrées sont en cours, exhaustifs et fortement intensifiés.

Pour conclure, ce point d'étape permet notamment de mieux mesurer les avancées du déploiement de la fibre et les impacts socio-économiques d'un projet structurant qui éclaire le choix assumé d'une politique de développement équilibré et durable du territoire.

Ce réseau constitue notamment le socle d'infrastructures nécessaire à la mise en œuvre du nouveau Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique « Smart Isula » adopté par l'Assemblée de Corse le 2 juin 2022 (délibération n° 22/074 AC).

Les retombées positives sont mesurables à chaque connexion d'un nouvel abonné dans le rural. Déjà vecteur de création d'emplois dans sa phase de déploiement, le réseau à Très Haut Débit favorisera la croissance de multiples nouveaux projets autour de dynamiques aussi diverses que l'éducation, la santé, le e-commerce, la transition énergétique, mais aussi l'internet des objets.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte du présent rapport.

MARS 2023

POINT D'ÉTAPE SUR LE DÉPLOIEMENT ET LA COMMERCIALISATION DU RÉSEAU À TRÈS HAUT DÉBIT POUR LA CORSE

*Dans le cadre de la convention de délégation
de service public relative à l'établissement et
l'exploitation d'un réseau de communications
électroniques à très haut débit fttb*

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	3
Les étapes clés	4
Présentation de la convention de délégation de service public	5
Engagements contractuels de déploiement	7
Financements publics de l'opération	7
Evolution juridique du statut du délégataire depuis la signature du contrat	7
La société Corsica Fibra	8
Point d'étape du déploiement	9
Focus sur les déploiements de prises	9
Génie civil – enfouissements	9
Nombre de prises construites par commune	9
Focus sur les déploiements de NRO	10
Pose de NRO	11
Focus sur les déploiements de PM	12
Point sur la négociation avec les bailleurs pour les « conventions immeuble »	12
Point d'étape de la commercialisation des prises	13
Nombre de prises commercialisées par commune	14
Bilan de la souscription d'abonnements par les usagers finaux	14
Taux de succès au 1 ^{er} raccordement	14
Commercialisation et adressage	15
Communes pour lesquelles une subvention a été attribuée	16
Point financier	17
Versement de la subvention au délégataire	17
Part des versements FSN et PEI perçue par la CdC	17
Part des redevances pour frais de contrôle perçue par la Collectivité de Corse	17
Point d'étape formation, insertion et emploi	18
Point d'étape sur le numérique inclusif et le développement des usages	19
Digital Factory in Paesi	19
Événement territorii di dumane	20
Production de supports de communication	21
Dotation en tablettes numériques	22
Concertation Collectivité de Corse – Corsica Fibra	23
Conclusion	24
Glossaire/ou FAQ	25
Contact Corsica Fibra	26
Annexe	27

PRÉAMBULE

Dès 2016, le Président du Conseil exécutif de Corse décidait de donner une nouvelle impulsion à la politique d'aménagement numérique de la Corse en matière de Haut Débit et de Très Haut Débit.

Les chantiers du Haut Débit et du Très Haut Débit ont été érigés comme une priorité stratégique de la Collectivité de Corse autour de 4 ambitions :

- ✓ **Répondre aux besoins des territoires insulaires** en situation de fracture numérique avérée,
- ✓ **Éviter de construire une Corse à deux vitesses**, avec le Très Haut Débit sur les agglomérations de Bastia et d'Aiacciu et le Haut Débit ailleurs,
- ✓ **Comblent au plus vite la fracture territoriale** de plus en plus douloureuse pour les territoires situés en zones rurales,
- ✓ **Remplacer définitivement le réseau cuivre** existant et vétuste par de la fibre optique.

Le présent rapport offre un point d'étape arrêté au 1^{er} mars 2023 sur le déploiement et la commercialisation du réseau à Très Haut Débit pour la Corse. Il met à jour celui présenté à l'Assemblée de Corse lors de sa session du 29 juillet 2022 (Délibération 22/122 AC)

LES ÉTAPES CLÉS

- ✓ **Le 29 juillet 2016**, la délibération n°16/173 AC approuvait la mise en œuvre opérationnelle de la première phase du schéma directeur territorial d'aménagement numérique de Corse.
- ✓ En **septembre 2016**, la délibération n°16/219 AC approuvait le principe du lancement de la délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau Très Haut Débit pour la Corse.
- ✓ Le **29 juin 2018**, la délibération n°18/226 AC approuvait la signature de la convention de délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau Très Haut Débit pour la Corse avec SFR Collectivités.
- ✓ Le **16 octobre 2018**, la convention de la délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau très haut débit pour la Corse était signée.
- ✓ Le **27 juin 2019** la délibération n°16/189 AC approuvait l'avenant 1 à la convention, permettant notamment de prendre en compte le changement d'actionnariat de Corsica Fibra (SFR et SFR Collectivités vers SFR FTTH).
- ✓ Le **17 décembre 2020**, la délibération N° 20/219 CP approuvait l'avenant 2 à la convention, permettant notamment de définir un nouveau calendrier de déploiement prenant en compte les impacts de la crise sanitaire, et l'état d'urgence qui a pris fin le 24 juillet 2020.
- ✓ Le **14 décembre 2022**, la délibération n°22/204 CP approuvait l'avenant 3 à la convention, permettant notamment de faire évoluer l'offre de référence, la grille tarifaire et les modèles de contrats de services associés, ceci afin de tenir compte des évolutions réglementaires. L'avenant 3 a également permis de faire évoluer les modalités de versement de la participation publique afin de tenir compte de l'évolution du quantitatif de ZAPM (Zone Arrière de Point de Mutualisation).

PRÉSENTATION DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC



Le 16 octobre 2018 (date de signature de la convention de la délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau très haut débit pour la Corse) constitue la date de référence de l'exécution du contrat.

Le contrat de concession a été souscrit entre SFR Collectivités et la Collectivité de Corse pour une durée de 30 ans.

52 M€ de fonds publics ont été investis pour valoriser près de 275 M€ de travaux d'établissement. 327 M€ sont investis au total sur la durée du contrat.

La convention prévoit le déploiement de 170 069 prises Très Haut Débit, et de 7 000 kilomètres d'infrastructure en fibre optique sur une période de 5 années. Le réseau couvrira 344 communes, à savoir toutes les communes de Corse à l'exception de la CAB, de la CAPA et de Biguglia (qui constituent la zone d'initiative privée, dite Zone AMII*).

En outre, la convention offre à la Collectivité de Corse les garanties suivantes :

- Un catalogue de services en tout point du territoire ouvert à tous les opérateurs.
- Une construction du réseau qui mobilisera près de 300 emplois à temps plein.
- Des engagements de formation et d'insertion à hauteur de 30 000 heures de formation et 95 000 heures d'insertion sur toute la durée de la convention.
- La création d'une société ad hoc (Corsica Fibra) dédiée à la construction, l'exploitation et la commercialisation du réseau. La société Corsica Fibra compte 4 emplois basés en Corse pour le moment (voir plus loin).

- 15 M€ de capital apportés dans les 3 mois suivants la constitution de la société ad hoc. Ce capital est désormais disponible chez Corsica Fibra.
- Un prêt de 50 M€ consenti par SFR Collectivités à la société délégataire dans les 3 mois de sa constitution. Cet engagement a été tenu.
- Le dépôt des fonds échappant à la consolidation de trésorerie avec le reste du groupe.
- Une lettre d'engagement de la société SFR collectivités sur la garantie à la société dédiée des moyens et ressources nécessaires au respect des obligations de cette dernière au titre de la Convention.
- Une garantie de substitution de la société SFR Collectivités en cas de défaillance de la société dédiée.
- Des garanties autonomes à première demande pour l'établissement du réseau à hauteur de 20 M€, et pour l'exploitation du réseau à hauteur de 7 M€.
- Des garanties de bien de retour pour la Collectivité de Corse.
- Un versement de la subvention échelonné et subordonné à la réalisation des travaux selon un échéancier contractuellement défini.
- Des pénalités sévères en cas de manquement ou de retard.

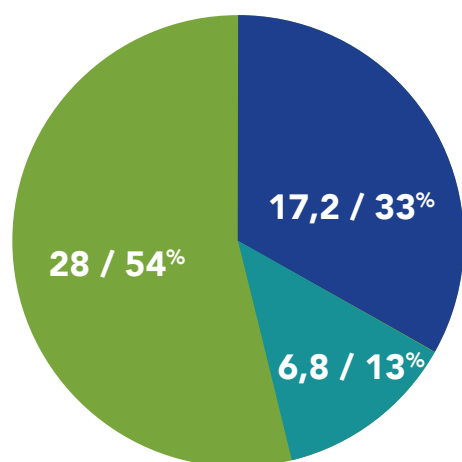
* Zone AMII : Zone d'Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement, relevant de l'initiative privée. En Corse, Orange est l'opérateur d'infrastructures sur les 2 zones AMII. La première concerne la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB) et Biguglia, l'autre concerne la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA).

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS DE DÉPLOIEMENT (AVENANT 2) EXPRIMÉS EN CUMULÉ

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
NRO	5	15	38	54	72	-	72
PM	27	131	354	446	599	-	599
Prises	11 402	32 466	71 400	110 567	147 155	170 069	170 069

La convention prévoit la pose de 72 NRO, 599 PM et 170 069 prises optiques raccordant l'ensemble des locaux raccordables de Corse.

FINANCEMENT PUBLIC DE L'OPÉRATION



Financement publics (en M€)

● CdC ● PEI ● FSN

Le financement public de l'opération prévoit **52 M€** de subvention publique alloués au délégataire et versés au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Ils se répartissent de la façon suivante :

- **34,64 M€ provenant de l'Etat** dans lesquels 28 M€ sont alloués au titre du Fonds pour la Société Numérique et 6,84 M€ au titre du PEI. Soit un cofinancement de l'Etat de 67%.
- Un financement de la **Collectivité de Corse de 17,2 M€**.

EVOLUTION DU STATUT DU DÉLÉGATAIRE DEPUIS LA SIGNATURE DU CONTRAT

A la signature de la convention, le délégataire était SFR Collectivités. Conformément aux dispositions de l'article 4.1 de la Convention, la société SFR Collectivités a constitué une société ad hoc, dénommée Corsica Fibra, dédiée à l'exécution de la Convention, qui s'est substituée à elle en qualité de Délégataire. SFR Collectivités prend alors le statut de « Maison Mère ».

Par courrier du 13 Février 2019, les sociétés SFR Collectivités et SFR, respectivement maison-mère et maison-grand-mère du Délégitaire, ont ainsi informé le Délégitant de la réorganisation du groupe et de la création de la société SFR FTTH, qui devient la nouvelle maison-mère du Délégitaire à compter du 1er mars 2019.

Conformément aux articles 8 et 9 de la Convention et à l'article 36-4-b du décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession, le Délégitaire a sollicité l'accord préalable et exprès du Délégitant pour modifier la détention du capital social et du contrôle du Délégitaire. Pour faire suite à la demande du délégant, **l'avenant 1** avait notamment pour objet d'officialiser l'accord du Délégitant sur ce changement d'actionnaire.

L'avenant 1 a ainsi permis à la Collectivité de Corse « de prendre acte de la restructuration du Délégitaire et notamment de la création de la société SFR FTTH, qui devient la nouvelle maison-mère de Corsica Fibra, Délégitaire de service public, dont elle acquiert 100 % du capital social, auparavant détenu par SFR Collectivités » et « d'autoriser, conformément à l'article 4.1 de la Convention, ce changement d'actionariat induit par la restructuration ».

Suite à l'avenant 1, SFR FTTH s'est substituée à SFR Collectivité en tant que maison mère de Corsica Fibra.

Enfin, la dernière réorganisation du groupe a changé la dénomination sociale de SFR FTTH par XpFibre. Il ne s'agit que d'un changement de dénomination commerciale de la maison mère, n'ayant aucun impact juridique ni financier sur la DSP FTTH et ne nécessitant pas de figurer dans un avenant.

LA SOCIÉTÉ CORSICA FIBRA

Conformément à l'Article 4 de la convention, une filiale dédiée a été créée. Elle se nomme Corsica Fibra. Cette filiale est détenue à 100% par XpFibre. La société a été créée le 20 novembre 2018 et sa forme juridique est une Société par Actions Simplifiée à Associé Unique (SASU).

Conformément à l'Article 8 de la convention, son capital social a été porté à 15 M€.

La mise en place opérationnelle de la société s'est faite au cours du premier trimestre 2019 avec 3 employés ; soit 4 mois après la signature du contrat.

Ses locaux se situent à Bastia (Immeuble La Nina, Rue Jean Pierre Gaffory).

Au 31 mars 2023, Corsica Fibra compte 4 collaborateurs dédiés travaillant en Corse. Plusieurs dizaines de collaborateurs sont mobilisés au sein de XpFibre et du groupe ALTICE en support au déploiement et pour assurer les fonctions transverses.

POINT D'ÉTAPE DU DÉPLOIEMENT AU 1^{ER} MARS 2023

125 820 prises ont été livrées sur 170 169 prises prévues à la convention.

54 NRO ont été posés sur 72 NRO prévus à la convention.

496 PM ont été posés sur 599 PM prévus (avenant 3 en vigueur au 1^{er} mars 2023).

	Engagement 2021	Réalisé 2021	Engagement 2022	Réalisé 2022	Engagement 2023	Réalisé au 1 ^{er} mars 2023
NRO	33	38	57	54	72	54
PM	230	354	327	467	599	496
Prises éligibles*	70 279	71 400	109 389	118 820	147 155	125 820

*Par convention, un « Local éligible » ou une « Prise éligible » désigne un local pour lequel il manque le seul Raccordement final pour avoir une continuité optique entre le NRO du Délégitaire et la Prise terminale optique.

Les chiffres sont exprimés **en cumulé**.

FOCUS SUR LES DÉPLOIEMENTS DE PRISES (AU 1^{ER} MARS 2023)



85%

Au 1^{er} mars 2023, **85 % des prises prévues au 31 décembre 2023 sont construites, et 74,5% de l'objectif final est réalisé (170 069 prises prévues au total).**

GÉNIE CIVIL – ENFOUISSEMENTS

A ce jour, plus de 2600 kms de câbles à fibre optique ont été posés dont 1600 kms en souterrain. **350 kms de réseaux souterrains ont été nouvellement créés pour accueillir ces câbles.** A date Corsica Fibra a implanté 20 poteaux (Plaine U Borgu). Orange possède 145 000 poteaux en Corse.

NOMBRE DE PRISES CONSTRUITES PAR COMMUNE

Un tableau relatif au calendrier de déploiement par communes est disponible en annexe du présent rapport. Le tableau présente notamment le nombre de prises construites par communes

Au total, **125 820 prises ont été construites au 1^{er} mars 2023**, sur 170 169 prises prévues à la convention.

FOCUS SUR LES DÉPLOIEMENTS DE NRO EN 2023

La convention prévoit la pose de 72 NRO en 2023. Au 1^{er} mars 2023, 54 NRO ont été posés soit 77% de l'objectif.

NRO posés au 1^{er} mars 2023

Locu/Commune	Nbr prises potentiel	Locu/Commune	Nbr prises potentiel
A Bastilicaccia	7616	Livia	1114
A Ghisunaccia	4873	Lucciana	4748
A marana (Lucciana)	2706	Lumiu	3652
A Penta di Casinca	3793	Luri	1271
A Piana	1034	Moltifau	1603
A Sarra di Farru	1654	Munticellu	7702
A Venzulasca	3916	Omessa	1069
A Vulpaiola	1304	Palasca	1450
Alandu	553	Pianottuli è Caldareddu	2337
Aleria	1349	Pitretu è Bicchisgià	1098
Aucciani	1994	Portivechju	9577
Bunifaziu	3413	Prupia	5484
Calacuccia	1883	Ruglianu	2493
Calcatoghju	2246	San Fiorenzu	4102
Calinzana	2327	San Ghjulianu	2297
Calvi	5674	Santa Maria Poghju	5330
Canari	1779	Santa Maria Sichè	2295
Carbini	751	Sartè	2377
Carghjese	1260	Siscu	2705
Coghja	1244	Sotta	1181
Corti	4876	Surbuddà	2261
Coti Chjavari	1753	U Pianellu	1042
Eccica è Suaredda	1288	U Spiluncatu	1450
Evisa	1093	U Sulaghju	3635
Galeria	701	Venacu	2108
Lama	849	Vicu	2511
Lecci	4210	Zonza	4804

Poses de NRO à venir (entre le 1^{er} mars 2023 et le 31 décembre 2023)

Locu/Commune	Nbr prises potentiel	Locu/Commune	Nbr prises potentiel
Ghisoni	1380	Ghjucatoghju	1281
Pedicroce	1774	Castineta	1426
Ciamanaccia	1615	Castellu di Rustinu	1055
U Salge	1184	I Prunelli di Fiumorbu	1443
Bastelica	830	Brandu	1258
Ulimiccia	1090	Muratu	1972
Ota	1238	I Catari	1695
Altiani	891	Cugnoculu è Muntichji	674

POSE DE NRO



FOCUS SUR LE DÉPLOIEMENT DE PM EN 2023

Au 1^{er} mars 2023, **496 PM ont été livrés sur les 599 attendus** conformément à l'avenant 3 en vigueur. Dans l'optique d'optimiser la qualité du réseau, l'objectif de déploiement est passé de 416 PM à 599 PM (validé dans l'avenant 3).



Exemples de PM posés

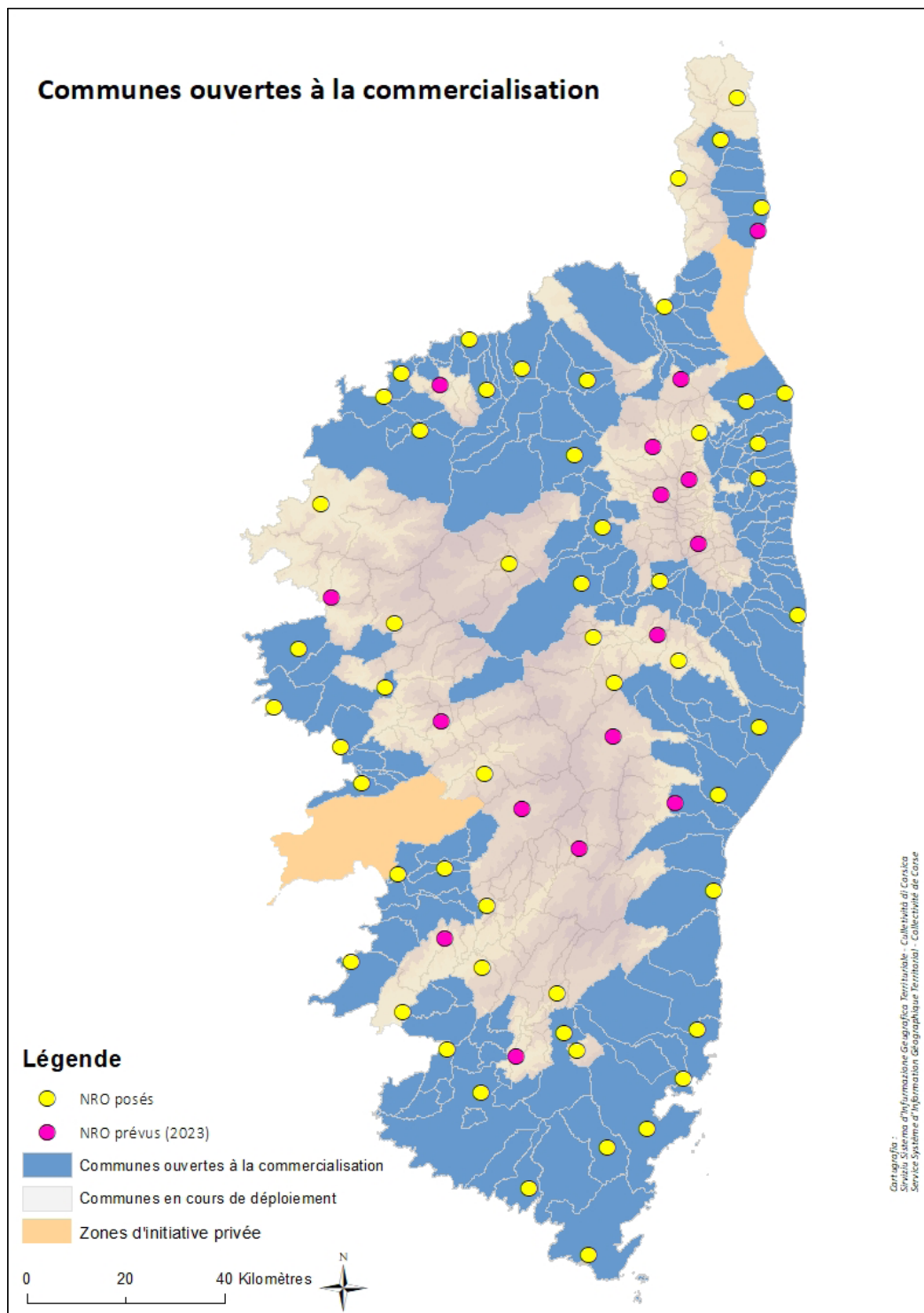
POINT SUR LA NÉGOCIATION AVEC LES BAILLEURS POUR LES « CONVENTIONS IMMEUBLE »

Les conventions immeubles sont essentielles afin de permettre au réseau Très Haut Débit d'atteindre chaque logement. Elles nécessitent un travail d'information et de concertation avec les bailleurs (syndics, propriétaires publics ou privés, offices HLM, etc.) afin de pouvoir procéder à leur signature. Sans elles, le réseau ne peut être finalisé.

Au 1^{er} mars 2023, **3 127 conventions** ont été signées pour **52 582 logements**.

POINT D'ÉTAPE DE LA COMMERCIALISATION DES PRISES AU 1^{ER} MARS 2023

Cartographie des communes ouvertes à la commercialisation



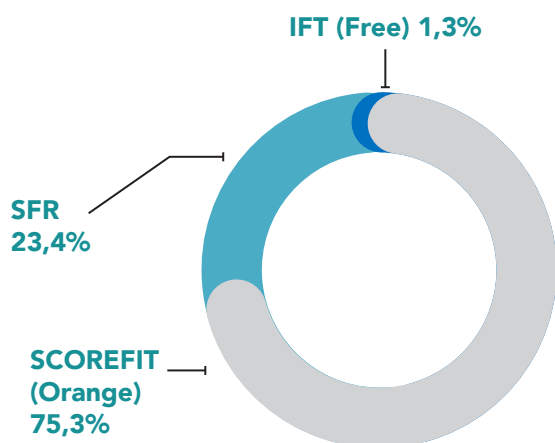
NOMBRE DE PRISES COMMERCIALISABLES PAR COMMUNE

Une prise est « commercialisable » lorsqu'un usager peut souscrire un service auprès d'un opérateur commercial (appelé aussi FAI, Fournisseur d'Accès Internet). Lorsqu'une zone ou une commune a des prises commercialisables sur son territoire, on dit qu'elle est « ouverte à la commercialisation ». Un tableau relatif au calendrier de déploiement par communes est disponible en annexe du présent rapport. Le tableau présente notamment le nombre de prises commercialisables par commune.

Au 1^{er} mars 2023, Plus de **115 000 prises** au total sont commercialisables, sur les **125 820 prises construites**.

BILAN DE LA SOUSCRIPTION D'ABONNEMENTS PAR LES USAGERS FINAUX

Sur plus de 115 000 prises commercialisables, près de 36 000 prises ont fait l'objet de la souscription à un abonnement par des clients finaux auprès d'un fournisseur d'accès internet (FAI). On note **plusieurs centaines de nouveaux abonnements chaque mois**.



Les 4 opérateurs commerciaux grand public (Bouygues, Free, Orange et SFR) commercialisent leurs offres sur le réseau Corsica Fibra.

L'opérateur commercial (OC) **ORANGE** est le **plus actif** via sa filiale Scorefit (avec 75,3% des ventes d'abonnements), suivi de l'opérateur commercial (OC) SFR (23,4%). Free (1,3%) et Bouygues viennent d'arriver sur le réseau Corsica Fibra.

TAUX DE SUCCÈS AU 1^{ER} RACCORDEMENT

L'opérateur commercial procède au raccordement de l'abonné et valide la qualité du raccordement ou son défaut. Ainsi, le **taux de succès au premier raccordement est le principal indicateur de la qualité du réseau**. Il se situe pour le réseau de Corsica Fibra à 90 %.

On notera un **taux de succès bien supérieur à la moyenne nationale qui est de 80 %** (source Arcep, Objectif Fibre et opérateurs commerciaux).

COMMERCIALISATION ET ADRESSAGE

La réalisation d'un plan d'adressage a pour objectif de disposer d'adresses normées sur une commune. Ce plan d'adressage recense la dénomination de l'ensemble des voies communales, publiques et privées et la numérotation de tous les bâtis (habitations, commerces, entreprises, sites publics, etc.) quel que soit leur état d'occupation.

En Corse en 2020, plus de 90% des communes ne disposaient toujours pas d'un plan d'adressage, ou disposaient d'un plan d'adressage partiel.

Pourtant sans un plan d'adressage complet la commercialisation des prises FTTH sur une commune s'avère difficile voire impossible. L'indisponibilité des plans d'adressage est le principal frein à la commercialisation des prises déjà construites. C'est pour cela que Corsica Fibra a publié et diffusé auprès des communes une plaquette de sensibilisation relative à l'adressage.

Un adressage normalisé constitue par ailleurs un élément essentiel de l'aménagement du territoire communal. Lorsqu'il est de qualité, il lui permet d'acquérir une meilleure visibilité extérieure et contribue à renforcer son attractivité.

La loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et la simplification (dite « loi 3DS »), définitivement votée par le Parlement le mardi 8 février 2022, prévoit que les communes « mettent à disposition les données relatives à la dénomination des voies et la numérotation des maisons et autres constructions ».

Cette disposition instaure une obligation directe pour tous les villages, quelle que soit leur taille, de procéder à un « adressage » en bonne et due forme. La « base d'adresses nationale », librement accessible, devient une référence unique pour la localisation des lieux.

Or, la Collectivité de Corse, anticipant les besoins et cette modification de la loi, a mis en place un Appel à Projets (AAP) relatif à l'adressage dès début 2021, ouvert jusqu'en 2024 et financé par le fonds montagne*, permettant de soutenir les communes dans la réalisation de leur plan d'adressage. Cet AAP a créé un effet levier permettant l'adressage de nombreuses communes ; et ce en phase avec la valorisation des toponymies locales et la maîtrise par les communes de leurs données.

Au 1^{er} mars 2023, environ 240 communes ont ainsi lancé un processus d'adressage dont 150 ont transmis leur dossier d'AAP à la Collectivité de Corse.

*le Schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne couvrant la période 2017-2023 a été présenté aux élus de la montagne puis adopté par l'Assemblée de Corse le 24 février 2017 par la Délibération 17/050 AC.



Communes pour lesquelles une subvention a été attribuée

A Petra Di Verde	Cutulì è Curtichjatu	Olmèta di Tuda	San Lorenzu
A Pieve	E Cristinacce	Omessa	Santa Lucia di Tallà
Alata	Eccica è Suaredda	Ota	Santa Maria di Lota
Altiani	Filicetu	Palasca	Santa Maria Poghju
Aleria	Farringule	Partinellu	Santu Petru di tenda
Antisanti	A Ghisunaccia	Piana	Sari di sulinzara
Appiettu	A Grossa	Palleca	A Sarra di Farru
Barbaghju	Grussettu è Prugna	A Parata	Serra di Fiumorbu
Barrettali	I Prunelli di Fiumorbu	Patrimoniu	Sorbu è Ocagnanu
Bastelica	L'Isula	Pianottuli è Caldareddu	Sotta
Biguglia	Lama	E Piazzole	U Spiluncatu
Bilia	A Porta	U Petrosu	Suddacarò
Bugugnà	Lecci	Pitretu è Bicchisgià	Tagliu è Isulacciu
Calcatoghju	Linguizzeta	Pitrusedda	Talasanì
Calvi	Lumiu	U Pe' d'Orezza	Todda
A Campana	Luri	Pedicorti di Caghju	Tominu
Canari	Merìa	A Petracurbara	Tocchisu
Carbini	Munticellu	Petraserena	U Poghju Marinacciu
U Carpinetu	Muratu	Pioghjula	U Sulaghju
Casaglione	Muru	U Poghju d'Oletta	Urtaca
Casalta	Nesce	Poghju è Mezana	A Valle di Campulori
U Castellà di Casinca	Nucariu	U Prunu	Venacu
Castellu di Rustinu	Nuceta	Quenza	Veru
Castirla	Nonza	U Quarcitellu	Vicu
Centuri	Ochjatana	A Riventosa	Villanova
Chisà	Ogliastru	Ruglianu	E Ville di Petrabugnu
Currà	Olcani	Ruspigliani	Vilone è Ornetu
Corti	Livesi	San Fiurenzù	Zalana
A Costa	Olmèta di Capicorsu	San Gavinu di Tenda	Zicavu
Cuzzà			Zirubia

APPEL A PROJET NUMERIQUE 2021 3133 APD (INVESTISSEMENT)

Délibération n°21/073CP de l'Assemblée de Corse du 28/04/2021

Montant total des subventions attribuées

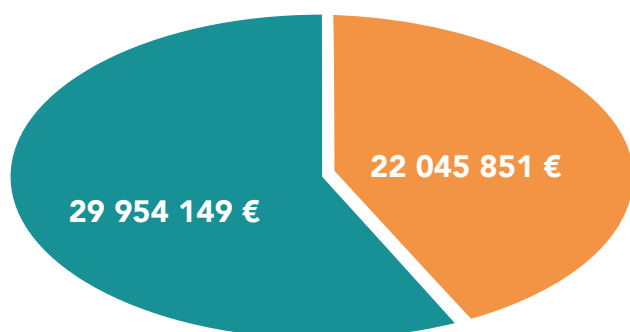
976 591 €

POINT FINANCIER

VERSEMENT DE LA SUBVENTION AU DÉLÉGATAIRE

Au 1^{er} mars 2023, 42% de la subvention a été versée par la Collectivité de Corse au délégataire Corsica Fibra.

Montant total de la subvention publique alloué : 52 000 000 €



Les subventions sont versées au fur et à mesure de la réception par la Collectivité de Corse des livrables attestant la construction du réseau.

- Reste à verser
- Montant total de la subvention versée

PART DES VERSEMENTS FSN ET PEI PERÇUE PAR LA CDC

La Collectivité de Corse a perçu une première avance de versement du FSN pour un montant de 5 022 000 €.

Une demande de subventions FSN est prévue dans le courant du 1^{er} semestre 2023. Cette demande couvrira a minima la totalité de l'avance de 5 022 000 €.

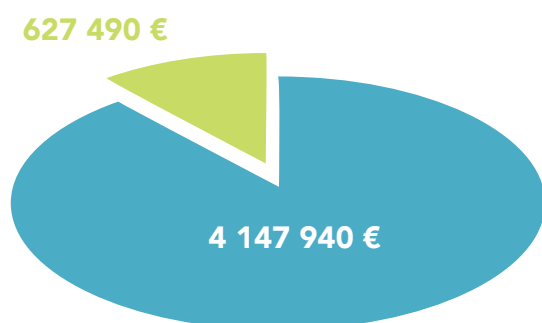
Par ailleurs, la Collectivité de Corse a perçu une première avance de versement du PEI pour un montant de 1 352 032,5 € et une demande de 1 541 117,80 € est en cours d'instruction.

PART DES REDEVANCES POUR FRAIS DE CONTRÔLE PERÇUE PAR LA COLLECTIVITÉ DE CORSE

Au titre de l'article 28.3 de la Convention portant sur les redevances de contrôle, la Collectivité de Corse perçoit annuellement une somme de 150 000 € de Corsica Fibrea (indexés au taux fixe de 1,80%) pour la première phase de déploiement (jusqu'à fin 2023).

Au 1^{er} mars 2023, la Collectivité de Corse a perçu 627 490 € de redevances :

Montant total de redevance alloué : 4 775 431 €



- Reste à verser
- Montant de redevance versée

Une demande de redevance pour frais de contrôle de 163 995 € sera faite par la Collectivité de Corse à Corsica Fibra avant le 31 mars 2023.

POINT D'ÉTAPE

FORMATION, INSERTION ET EMPLOI

Conformément à l'article « 4.8. Mise en œuvre d'une politique favorisant l'insertion par l'emploi et la formation » de la convention, le délégataire est tenu de poursuivre une politique favorisant la formation professionnelle ainsi que l'insertion sociale et professionnelle.

Malgré les crises sanitaires qui se sont succédées depuis début 2020, plus de 60 000 heures de formation ont été dispensées.

Elles ont permis de former et diplômer **297 apprentis**.

253 apprentis ont obtenu un CDI, soit **91% des diplômés**.

18 sessions de formation ont été dispensées depuis 2019, dans le contexte de la pandémie, en partenariat avec l'Afpa de Corti et le CFA de Corse du sud.

62 590 heures de formation et 66 430 heures d'insertion ont été dispensées depuis le début du projet.

Synthèse	Objectifs vs Réalisé	Objectif convention à T0 + 5 ans = fin 2023 (Nb d'heures)	Nb d'heures réalisées au 1 ^{er} mars 2023 (début exercice 5)	% réalisé au 01/03/2023 (début exercice 5) Vs Objectifs à T0 + 5 ans (fin 2023)	Objectif total convention (Nb d'heures)	% réalisé au 01/03/2023 vs objectif total convention (fin 2044)
	Formation	23 205	62 590	270 %	30 823	203%
	Insertion	57 450	66 430	116 %	95 727	69 %

En termes d'heures de formation, plus du double des objectifs contractuels (à réaliser avant fin 2044) ont d'ores et déjà été réalisés.

Concernant les heures d'insertion, près de 70% de l'objectif à fin 2044 est d'ores et déjà réalisé. De nouveaux programmes sont à l'étude pour atteindre les objectifs contractuels à terme.

POINT D'ÉTAPE SUR LE **NUMÉRIQUE INCLUSIF** ET LE DÉVELOPPEMENT DES USAGES

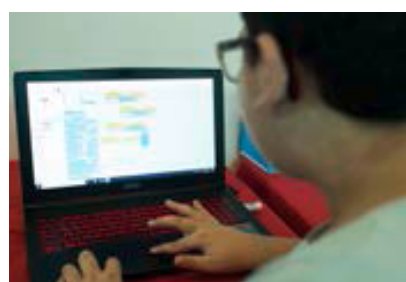
1. DIGITAL FACTORY IN PAESI

A mi-parcours du plan de déploiement, la Collectivité de Corse et Corsica Fibra ont décidé de lancer en 2022 **une action à destination des citoyens résidents dans les territoires ruraux récemment fibrés**. Cette action consiste à **accompagner les Corses dans les nouveaux usages permis par la fibre**. Pour la Collectivité de Corse l'ambition est d'accompagner aux usages utiles, éthiques et responsables et d'acculturer aux bonnes pratiques du numérique. Elle vise à faire de la Corse une île inclusive au sein de laquelle chacun peut trouver sa place, développer ses capacités d'agir et transformer la société.

Baptisée « **Digital Factory in Paesi** » cette opération consiste à organiser, sur deux années, **17 journées d'inclusion numérique au sein des 17 EPCI de Corse** suivant le calendrier de l'arrivée de la fibre dans ces territoires. Chaque journée est organisée un samedi et propose gratuitement des ateliers d'information, de découverte et d'initiation pour les enfants (ex : initiation à la programmation de robots, atelier « fake news »), des conférences à destination des parents, des stands d'information sur le numérique et des rendez-vous individuels pour accompagner les citoyens dans leurs démarches administratives en ligne, et leur utilisation d'internet en général.

La réalisation de ces journées a été confiée à l'association Emaho Corse qui œuvre activement depuis 2008 dans le domaine de l'inclusion numérique. Au 1^{er} avril 2023, **4 premières «Digital Factory in Paesi» se sont tenues, à l'Isula en décembre 2022, à U Borgu en janvier 2023, à Sotta en février 2023 et à Grussetu à Prugna le samedi 18 mars 2023**. Calacuccia est prévu le samedi 15 avril 2023 et Santa Lucia di Moriani le samedi 20 mai 2023.

Plus d'information : <https://www.digitalfactoryinpaesi.corsica/>



2. EVENEMENT TERRITORII DI DUMANE



La première édition de **Territorii di Dumane** s'est tenue au Palais des Congrès d'Aiacciu le 30 juin et le 1er juillet 2022. Ayant pour titre « Les clés du succès pour des territoires connectés et durables », cet événement d'envergure nationale a été coorganisé par la Collectivité de Corse, Corsica Fibra et sa maison mère XP Fibre, la Fédération Française des Télécoms (FFT) qui réunit les opérateurs de communications électroniques en France, et la Filière InfraNum qui regroupe plus de 200 entreprises du secteur des télécommunications.

Avec plus de 150 participants, cet événement a suscité un véritable engouement et a notamment permis de :

1. réaliser un point d'étape global avec les partenaires nationaux et les territoires insulaires sur l'avancée des déploiements (fixes et mobiles) et donner les perspectives à venir ;
2. présenter le SDTAN de Corse Smart Isula, promouvoir sa vision éthique et responsable et lancer sa mise en œuvre opérationnelle ;
3. partager de réelles problématiques de terrain pour questionner les experts afin d'y apporter des réponses concrètes utiles à la Corse et à d'autres territoires ;
4. partager les résultats de la Consultation 5G, de questionner les opérateurs/experts sur ses conclusions et préparer les suites à lui donner.

Unique en son genre et 1ère collaboration de ce type au niveau national, le succès de l'édition 2022 a poussé les coorganisateur à pérenniser l'évènement et renouveler l'initiative en organisant **la deuxième édition de Territorii di Dumane au Palais des Congrès d'Aiacciu le jeudi 22 et le vendredi 23 juin 2023.**

Comme pour l'édition 2022 ces journées réuniront élus, acteurs et experts du numérique tant sur le plan national que local afin de dresser le bilan des projets, discuter des difficultés rencontrées, définir collectivement les solutions permettant de les surmonter et présenter les perspectives à venir à court, moyen et long terme.

L'évènement « Territorii di Dumane » s'inscrit pleinement dans les projets numériques de la Corse, qu'il s'agisse du déploiement du réseau haut débit et très haut débit, de la couverture des zones blanches de téléphonie mobile et du New Deal Mobile ou encore du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de Corse « Smart Isula ».

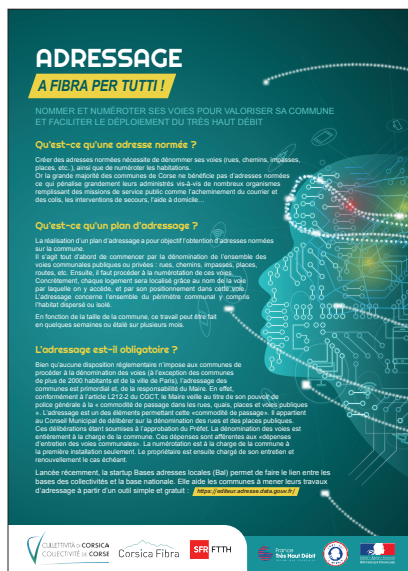


3. PRODUCTION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION

Corsica Fibra a réalisé des supports visuels afin de communiquer sur le projet.

Une plaquette d'information avec sa pochette, des affiches, la fiche adressage, ainsi qu'une vidéo de présentation du projet ont été produits.

Des mises à jour de la plaquette et de la fiche adressage sont en cours prenant en compte les dernières évolutions règlementaires (arrêté gouvernemental publié début 2023) et l'évolution du projet.



4. DOTATION EN TABLETTES NUMERIQUES

La crise sanitaire, les mesures de confinement et les nombreuses restrictions mises en place durant les dernières pandémies ont contribué à révéler et accentuer considérablement la fracture numérique, notamment au sein de la jeunesse insulaire.

Un dispositif a ainsi été mis en place permettant la dotation, par la Collectivité de Corse et son délégataire Corsica Fibra, de tablettes numériques (et connexions data) à destination des étudiants l'Université de Corse en situation de précarité.

Lauda Guidicelli-Sbraggia, Conseillère exécutive en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de la vie associative et de l'innovation sociale, et Lionel Recorbet, Président de XpFibre et Corsica Fibra, ont remis le vendredi 11 février 2022, au Palazzu Naziunale à Corti, 50 tablettes numériques et connexions data à Graziella Luisi, Directrice de la Fondation de l'Université de Corse, et Dominique Federici, Président de l'Università di Corsica Pasquale Paoli, à destination des étudiants dans le besoin.

Par cette démarche, il s'agit également de contribuer à maintenir les liens sociaux entre étudiants, permettre le suivi des cours en ligne mais également le travail à distance grâce à la généralisation progressive du télétravail.

C'est dans le cadre du Plan Salvezza è Rilanciu* que la Collectivité de Corse, Corsica Fibra et XpFibre ont souhaité appuyer l'action de l'Université de Corse en faveur de l'inclusion numérique pour tous les étudiants. Les bénéficiaires ont été identifiés par le dispositif Ordi Solidariu de la Fondazione di l'Università di Corsica.

*Ce projet s'inscrit de la cadre de la délibération n°20/200 de l'Assemblée de Corse, en date du 13 novembre 2020, présentant les mesures du plan « Salvezza è Rilanciu ».



**Corsica Fibra
offre 50 tablettes
de type :
Apple iPad 8 /
4G Wifi + Cellular
/ 32 Go**

CONCERTATION

CDC – CORSICA FIBRA

La concertation entre la Collectivité de Corse et Corsica Fibra est quotidienne.

Elle est ponctuée mensuellement de comités de suivi et annuellement de comités stratégiques.

Au 1^{er} mars 2023, 24 comités de suivi et 4 comités stratégiques se sont tenus.

Tel que le stipule l'« article 39 - **COMITE DE SUIVI** » de la convention de DSP FTTH, un comité de suivi de la Délégation a été constitué. Ce comité est composé de représentants du Délégrant et du Délégataire. Chacun de ces représentants pourra être accompagné de toutes personnes qu'il jugera utile de s'adjoindre pour les besoins de cette réunion.

Le comité de suivi aura notamment pour objet de :

- suivre l'exécution des différentes phases de conception, de construction et d'exploitation du réseau afin de s'assurer du respect des stipulations de la Convention ;
- proposer au Délégataire et au Délégrant les améliorations pouvant être apportées aux conditions d'exploitation du Réseau ;
- échanger les informations nécessaires à la bonne exécution de la présente Convention ;
- apprécier le catalogue de Services et son évolution ;
- faire le bilan des actions d'animation et/ou de contribution au développement économique du territoire menées par le Délégataire en partenariat avec le Délégrant ou tout autre acteur intéressé au projet ;
- étudier les données financières à date, notamment s'agissant du calcul de la redevance de mise à disposition, et les perspectives à court et moyen terme ;
- faire le point sur l'intéressement du Délégrant aux résultats de l'exploitation.

Par ailleurs, tel que le stipule l'« article 40 - **COMITE DE PILOTAGE** » de la convention de DSP FTTH, le comité de pilotage (ou comité stratégique) est une instance stratégique composée à parité de représentants du Délégrant et du Délégataire.

CONCLUSION

Les engagements de la convention sont respectés. Malgré les crises sanitaires successives, le déploiement et la commercialisation se poursuivent à un rythme soutenu.

Le partenariat entre la Collectivité de Corse et le délégataire Corsica Fibra est pleinement constructif et contribue à créer la confiance nécessaire à la réussite du projet.

Au 1^{er} trimestre 2023, les objectifs de déploiement contractuels ont été atteints, ce qui reste de bon augure pour la suite du programme.

Toutefois, les années 2023 et 2024 seront décisives avec le déploiement des 44 000 prises restantes dans des territoires ruraux et fortement enclavés, plus difficiles à aménager. Il s'agira non seulement de rester vigilant sur la tenue des engagements du délégataire mais aussi d'intensifier fortement les contrôles tant du point de vue documentaire que des infrastructures livrées.

Par ailleurs, des actions visant à améliorer la résilience des réseaux doivent également être entreprises. Un budget de 30M€ sur 4 ans, dont 10M€ déjà inscrits au budget de la collectivité, sera consacré à la sécurisation des réseaux numériques (par l'enfouissement et la redondance des tronçons structurants).

GLOSSAIRE /OU FAQ



Que signifie FTTH ?

FTTH (Fiber to the home) est l'acronyme anglais qui signifie « fibre jusqu'au domicile ». Avec le FTTH, le logement est directement raccordé par une fibre optique à Internet. Une fibre est tirée entre le nœud de raccordement optique (NRO) et l'intérieur du logement pour être raccordée à un équipement de type « Box ».

Qu'est qui caractérise le Très Haut Débit (THD) ?

L'accès à Internet est considéré à « Très Haut Débit » dès que le débit est supérieur à 30 Mégabits par seconde (définition de l'autorité de régulation des télécommunications, l'ARCEP).

Qu'est-ce qu'un RIP ?

Un RIP désigne un Réseau de télécommunications d'Initiative Publique. La Collectivité de Corse porte aujourd'hui deux Réseaux de télécommunication d'Initiative Publique. En 2015, elle confie son RIP de première génération pour le haut débit à ORANGE et à la société Corsica Haut Débit. En 2018 elle confie son RIP de deuxième génération pour le très haut débit à XpFibre et à la société Corsica Fibra.

Qu'est-ce qu'un NRO ?

Le nœud de raccordement optique est, dans un réseau de fibre optique, le point où convergent les liaisons optiques d'un même quartier ou d'une même ville. Il est également le point depuis lequel partent les réseaux FTTH en direction des logements ou entreprises raccordés.

Qu'est-ce qu'un PM ?

Dans le déploiement d'un réseau de fibre optique, le premier maillon de la chaîne est constitué du Nœud de Raccordement Optique (NRO). Le deuxième maillon de la chaîne en se rapprochant du logement c'est le Point de Mutualisation (PM). Après le PM arrive au plus proche à l'extérieur des habitations le PBO (Point de Branchement Optique).

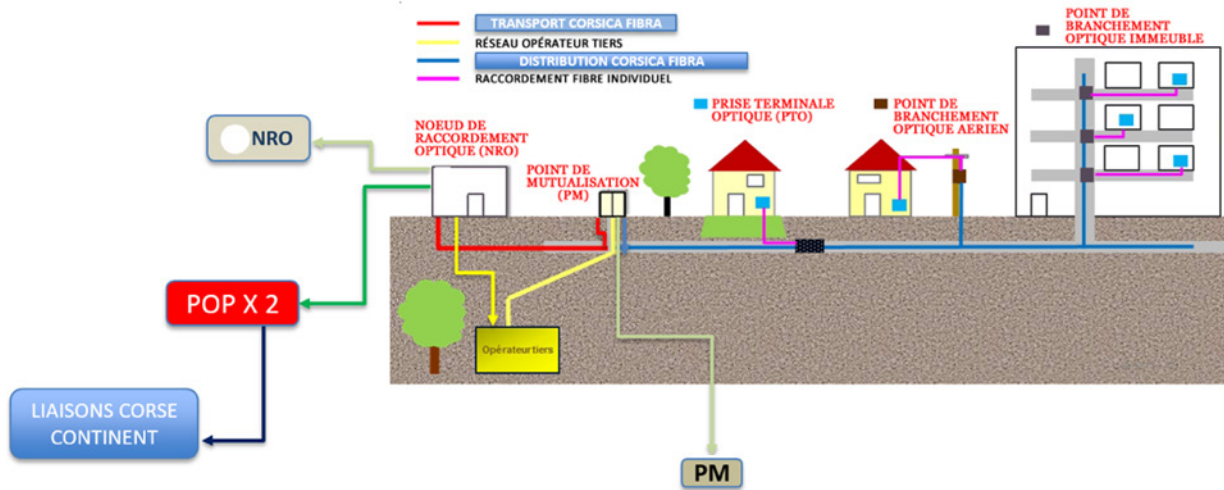
Qu'est-ce qu'une Zone AMII (Appel à manifestation d'Intérêt d'investissement) ?

Il s'agit de territoires dans lesquels les opérateurs de télécommunications privés se sont engagés à réaliser à leurs frais un réseau FTTH. En Corse, deux zones AMII opérées par l'opérateur Orange sont déclarées, la première concerne la Communauté d'agglomération du Pays Ajacciens, la deuxième la Communauté d'agglomération de Bastia et la commune de Biguglia.

Qu'est-ce que la Fibre Optique ?

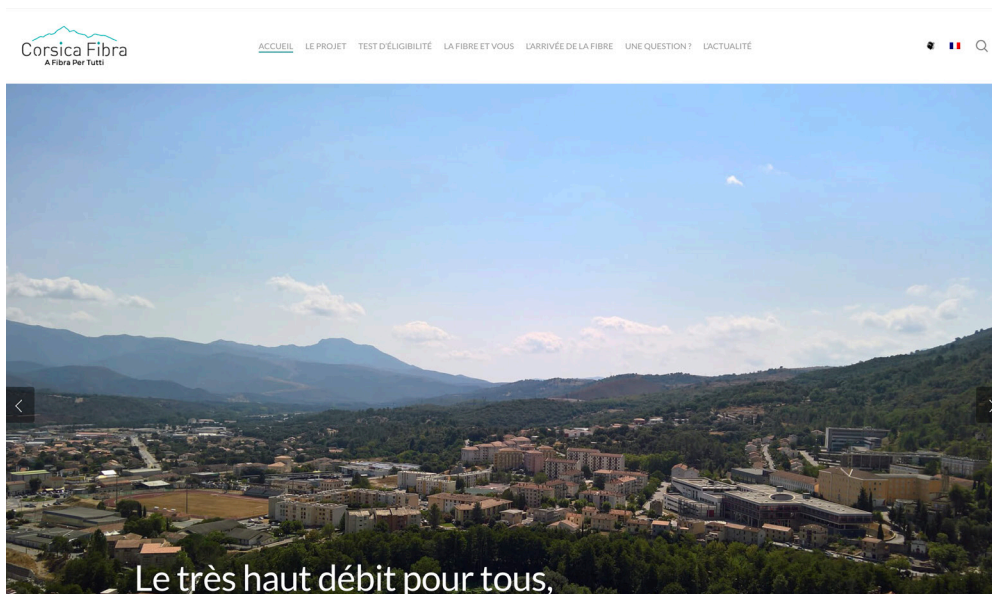
Une fibre optique est un fil de verre ou de plastique, plus fin qu'un cheveu, qui conduit la lumière. Le signal lumineux injecté dans la fibre est capable de transporter de grandes quantités de données à la vitesse de la lumière sur plusieurs centaines, voire milliers, de kilomètres. La fibre optique est utilisée depuis plus de vingt ans notamment pour le transport de données entre les grandes agglomérations. Son extension jusqu'aux logements via le FTTH va permettre de répondre aux besoins croissants en débits et en services des particuliers et des entreprises.

Éléments d'un réseau FTTH - UN RITALE FIBRA OTTICA CHÌ GHJUNGHJARÀ IN CASA DI L'ABBUNATU (FTTH)



CONTACT CORSICA FIBRA

<http://corsicafibra.corsica/>



Directeur général Corsica Fibra : smattei@corsicafibra.corsica

ANNEXE

CALENDRIER DE DÉPLOIEMENT PAR COMMUNE



DSP FTTH

Calendrier de déploiement par communes

(Arrêté au 1er mars 2023)

Légende :

Le "nombre de prises cible" correspond aux objectifs de déploiement en vigueur tels que définis par convention (avenant 2).

Les prises dites "construites" sont des prises construites de "bout en bout" (NRO-PM-PBO).

Une prise est dite "commercialisable" lorsqu'elle est apparue en statut "déployé" depuis au moins 3 mois dans le fichier inter opérateur dit "fichier IPE". Un administré peut alors s'abonner.

La colonne "années de déploiement" se réfère au calendrier de déploiement contractuel en vigueur tel que défini par convention (avenant 2).

Vous pouvez accéder aux cartes interactives et informations relatives au déploiement du très haut débit pour la Corse en scannant le QR Code ci-dessous



Ces informations sont également consultables via l'url suivante :

<https://ambizionedigitale.isula.corsica/thd/>

Commune d'implantation	Locu (Communes concernées)	Nb de prises cible	Nb de prises Construites	Nb de prises Commercialisables	Années de déploiement
Aghione	Aghjone	124	91	40	2023
Aiti	Aiti	87	4	4	2023
Alando	Alandu	52	40	0	2023
Albertacce	Albertacce	445	0	0	2024
Albitreccia	Albitreccia	1511	1338	1337	2019
Aléria	Aleria	1093	1145	1145	2021
Algajola	L'Algaiola	740	570	570	2021
Altagène	Altaghjè	69	0	0	2024
Altiani	Altiani	148	0	0	2024
Alzi	L'Alzi	27	24	0	2024
Ambiegna	Ambiegna	38	36	36	2024
Ampriani	Ampriani	24	28	28	2023
Antisanti	Antisanti	417	195	0	2023
Arbellara	Arbiddali	142	145	145	2022
Arbori	Arburi	106	0	0	2024
Aregno	Aregnu	617	245	245	2022
Argiusta-Moriccio	Arghjusta è Muricciu	181	0	0	2023
Arro	Arru	92	0	0	2024
Asco	Ascu	251	169	0	2024
Aullène	Auddè	540	0	0	2023
Avapessa	Avapessa	107	0	0	2022
Azilone-Ampaza	Azilonu è Ampaza	153	0	0	2024
Azzana	Azzana	136	0	0	2024
Balogna	Balogna	197	0	0	2024
Barbaggio	Barbaghju	165	219	219	2021
Barrettali	Barrettali	334	0	0	2024
Bastelica	Bastelica	862	0	0	2024
Bastelicaccia	A Bastelicaccia	2230	2340	2340	2019
Belgodère	Belgudè	634	678	678	2021
Belvédère-Campomoro	Belvidè è Campumoru	400	353	0	2021
Bigorno	Bigornu	114	0	0	2024
Bilia	Bilia	73	83	83	2022
Bisinchi	Bisinchi	236	0	0	2023
Bocognano	Bucugnà	605	0	0	2022
Bonifacio	Bunifaziu	3391	2198	1788	2021
Borgo	U Borgu	4926	5671	5671	2019
Brando	Brandù	1258	1338	0	2022
Bustanico	Bustanicu	81	63	0	2024
Cagnano	Cagnanu	349	41	41	2022
Calacuccia	Calacuccia	486	188	0	2023
Calcatoggio	Calcatoghju	1022	651	651	2024
Calenzana	Calinzana	1628	1543	1267	2021
Calvi	Calvi	5482	6157	6151	2022
Cambia	Cambia	127	0	0	2023
Campana	A Campana	71	0	0	2023
Campi	Campi	45	34	34	2023
Campile	Campile	318	12	0	2023
Campitello	Campitellu	127	0	0	2023
Campo	Campu	136	0	0	2023
Canale-di-Verde	Canale di Verde	314	364	364	2021

Canari	Canari	564	0	0	2023
Canavaggia	A Canavaghja	169	0	0	2024
Cannelle	I Canneddi	70	58	58	2024
Carbini	Carbini	204	0	0	2022
Carbuccia	Carbuccia	253	0	0	2022
Carcheto-Brustico	Carchetu è Brusticu	86	0	0	2023
Cardo-Torgia	Cardu è Torghja	31	0	0	2024
Cargèse	Carghjese	1539	1265	0	2022
Cargiaca	Carghjaca	99	0	0	2024
Carpineto	U Carpinetu	65	0	0	2023
Carticasi	Carticasi	93	0	0	2023
Casabianca	A Casabianca	78	0	0	2023
Casaglione	Casaglione	692	509	499	2023
Casalabriva	Casalabriva	210	177	171	2022
Casalta	A Casalta	56	0	0	2021
Casamaccioli	Casamacciuli	253	0	0	2024
Casanova	A Casanova	284	0	0	2022
Casevecchie	E Casevechje	62	56	0	2022
Castellare-di-Casinca	U Castellà di Casinca	437	484	484	2021
Castello-di-Rostino	Castellu di Rustinu	362	0	0	2023
Castifao	Castifau	255	216	216	2023
Castiglione	Castiglione	70	0	0	2022
Castineta	Castineta	73	0	0	2023
Castirla	Castirla	154	130	130	2024
Cateri	I Catari	226	0	0	2022
Cauro	Cavru	754	476	406	2022
Centuri	Centuri	469	0	0	2024
Cervione	Cervioni	1347	1625	1625	2021
Chiatra	Chjatra	230	185	185	2021
Chisa	Chisà	130	0	0	2023
Ciamannacce	Ciamannaccia	148	0	0	2024
Coggia	Coghja	792	726	563	2024
Cognocoli-Monticchi	Cugnocolu è Muntichji	211	0	0	2022
Conca	Conca	1418	916	389	2022
Corbara	A Curbaghja	1262	1340	1339	2020
Corrano	Currà	128	0	0	2023
Corscia	Corscia	367	0	0	2023
Corte	Corti	4831	4863	4862	2020
Costa	A Costa	96	90	90	2021
Coti-Chiavari	Coti Chjavari	1252	1011	1011	2022
Cozzano	Cuzzà	336	0	0	2023
Cristinacce	E Cristinacce	130	0	0	2023
Croce	A Croce	106	0	0	2023
Crocichia	A Crucichja	97	0	0	2023
Eccica-Suarella	Eccica è Suaredda	532	456	341	2021
Erbajolo	Erbaghjolu	123	0	0	2024
Érone	Erone	24	0	0	2023
Ersa	Ersa	363	0	0	2024
Evisa	Evisa	442	0	0	2023
Farinole	Farringule	266	254	0	2022
Favalello	U Favalellu	49	44	0	2023
Felce	Felge	82	0	0	2023
Feliceto	Filicetu	223	0	0	2022

Ficaja	Ficaghja	97	0	0	2023
Figari	Figari	1135	1286	1281	2021
Foce	Foci è Bilzesi	154	160	160	2021
Focicchia	Fughjichja	61	0	0	2024
Forciolo	U Furciolu	86	0	0	2022
Fozzano	Fozzà	195	152	152	2021
Frasseto	Frassetu	199	0	0	2023
Galéria	Galeria	500	188	0	2023
Gavignano	Gavignanu	109	0	0	2023
Ghisonaccia	A Ghisonaccia	2264	2716	2716	2021
Ghisoni	Ghisoni	613	0	0	2023
Giocatojo	Ghjucatoghju	59	0	0	2024
Giuncaggio	Ghjuncaghju	92	0	0	2022
Giuncheto	Ghjunchetu	94	110	105	2021
Granace	Granaccia	114	110	110	2021
Grossa	A Grossa	127	87	87	2021
Grosseto-Prugna	Grussettu è Prugna	3266	3885	3884	2019
Guagno	Guagnu	330	0	0	2022
Guargualé	Vargualè	125	0	0	2024
Guitera-les-Bains	A Vuttera	192	0	0	2023
Isolaccio-di-Fiumorbo	L'Isulacciu di Fiumorbu	458	0	0	2024
La Porta	A Porta	238	0	0	2023
Lama	Lama	193	200	0	2024
Lano	Lanu	36	0	0	2023
Lavatoggio	Lavatoghju	157	0	0	2022
Lecci	Lecci	1870	1670	1434	2022
Lento	Lentu	179	0	0	2024
Letia	Letia	354	0	0	2024
Levie	Livia	833	21	21	2022
L'Île-Rousse	L'Isula	3620	3761	3761	2020
Linguizzetta	Linguizzetta	1199	1075	1072	2022
Lopigna	Lopigna	184	0	0	2024
Loreto-di-Casinca	Loreto di Casinca	252	143	5	2022
Loreto-di-Tallano	Laretu d'Attallà	89	0	0	2024
Lozzi	Lozzi	336	0	0	2024
Lucciana	Lucciana	3580	3920	3917	2019
Lugo-di-Nazza	U Lugu di Nazza	104	7	7	2023
Lumio	Lumiu	2649	1994	1974	2021
Luri	Luri	912	674	674	2022
Manso	U Mansu	153	0	0	2023
Marignana	Marignana	281	13	0	2024
Matra	Matra	85	98	98	2023
Mausoléo	U Musuleu	41	30	30	2022
Mazzola	A Mazzola	60	51	0	2023
Mela	Mela	62	0	0	2023
Meria	Meria	246	0	0	2023
Moca-Croce	Macà è Croci	278	0	0	2023
Moïta	Moïta	146	116	116	2021
Moltifao	Moltifau	664	502	502	2022
Monacia-d'Aullène	A Munacia d'Auddè	673	609	609	2021
Monacia-d'Orezza	A Munacia d'Orezza	67	0	0	2023
Moncale	U Mucale	207	254	254	2022
Monte	Monte	361	297	294	2021

Montegrosso	Montegrossu	415	110	110	2023
Monticello	Munticellu	1528	1659	1656	2020
Morosaglia	Merusaglia	771	0	0	2023
Morsiglia	Mursiglia	296	0	0	2023
Muracciole	E Muracciole	82	0	0	2023
Murato	Muratu	510	0	0	2023
Muro	Muru	344	0	0	2022
Murzo	Murzu	151	0	0	2024
Nessa	Nesce	152	0	0	2022
Nocario	Nucariu	108	0	0	2023
Noceta	Nuceta	107	0	0	2023
Nonza	Nonza	176	0	0	2024
Novale	A Nuvale	75	0	0	2023
Novella	Nuvella	131	115	112	2020
Ocana	Ocana	413	346	142	2020
Occhiatana	Ochjatana	319	320	320	2021
Ogliastro	Ogliastru	178	0	0	2024
Olcani	Olcani	84	0	0	2024
Oletta	Oletta	945	1214	1214	2021
Olivese	Livesi	310	0	0	2022
Olmata-di-Capocorso	Olmata di Capicorsu	184	0	0	2024
Olmata-di-Tuda	Olmata di Tuda	229	14	14	2023
Olmato	Ulmetu	1501	807	806	2023
Olmi-Cappella	Olmi è Cappella	280	249	249	2021
Olimiccia	Ulimiccia	102	0	0	2023
Olmo	L'Olmu	150	13	12	2024
Omessa	Omessa	564	448	446	2023
Ortale	L'Ortale	67	0	0	2022
Ortiporio	Ortiporiu	135	0	0	2024
Orto	Ortu	133	0	0	2022
Osani	Osani	173	0	0	2024
Ota	Ota	671	0	0	2023
Palasca	Palasca	230	280	254	2020
Palneca	Palleca	257	0	0	2024
Pancheraccia	A Pancheraccia	173	0	0	2022
Parata	A Parata	61	0	0	2023
Partinello	Partinellu	194	0	0	2024
Pastricciola	A Pastricciola	288	0	0	2024
Patrimonio	Patrimoniu	642	595	594	2021
Penta-Acquatella	A Penta è Acquatella	53	0	0	2023
Penta-di-Casınca	A Penta di Casınca	2261	2336	2336	2021
Perelli	I Pirelli	84	0	0	2024
Pero-Casevecchie	Peru è Casevechje	156	149	149	2021
Petreto-Bicchisano	Pitretu è Bicchisgià	637	0	0	2022
Piana	A Piana	664	266	0	2024
Pianello	U Pianellu	143	119	119	2023
Piano	U Pianu	49	39	39	2021
Pianottoli-Caldarellu	Pianottuli è Caldareddu	901	812	812	2022
Piazzali	I Piazzali	30	0	0	2024
Piazzole	E Piazzole	54	0	0	2023
Piedicorte-di-Gaggio	Pedicorti di Caghju	240	0	0	2022
Piedicroce	Pedicroce	162	0	0	2023
Piedigriggio	Pedigrisgiu	123	46	0	2023

Piedipartino	U Pedipartinu	29	0	0	2023
Pie-d'Orezza	U Pe' d'Orezza	83	0	0	2023
Pietracorbara	A Petracurbara	635	633	633	2022
Pietra-di-Verde	A Petra di Verde	216	177	177	2021
Pietralba	Petralba	398	365	0	2023
Pietraserena	Petraserena	135	0	0	2024
Pietricaggio	U Petricaghju	71	0	0	2023
Pietrosella	Pitrusedda	1416	1692	1691	2022
Pietroso	U Petrosu	291	148	148	2023
Piève	A Pieve	129	1	1	2022
Pigna	Pigna	128	33	33	2022
Pila-Canale	Pila è Canali	313	0	0	2022
Pino	Pinu	259	0	0	2023
Piobetta	Piupeta	57	0	0	2023
Pioggiola	Pioghjula	169	134	134	2022
Poggio-di-Nazza	U Poghju di Nazza	250	0	0	2024
Poggio-di-Venaco	U Poghju di Venacu	190	1	1	2024
Poggio-d'Oletta	U Poghju d'Oletta	190	187	187	2021
Poggiolo	U Pighjolu	159	0	0	2022
Poggio-Marinaccio	U Poghju Marinacciu	40	0	0	2023
Poggio-Mezzana	Poghju è Mezana	942	866	857	2021
Polveroso	U Pulverosu	57	0	0	2023
Popolasca	U Pulascu	75	67	0	2022
Porri	Porri	74	56	56	2022
Porto-Vecchio	Portivechju	11998	11529	11309	2021
Prato-di-Giovellina	U Pratu di Ghjuvellina	94	101	0	2024
Propriano	Prupìa	3178	3222	3170	2020
Prunelli-di-Casacconi	I Prunelli di Casacconi	190	2	1	2024
Prunelli-di-Fiumorbo	I Prunelli di Fiumorbu	2049	2407	2401	2021
Pruno	U Prunu	169	142	141	2021
Quasquara	Quasquara	100	0	0	2024
Quenza	Quenza	721	0	0	2023
Quercitello	U Quarcitellu	69	0	0	2023
Rapaggio	Rapaghju	164	0	0	2023
Rapale	Rapale	150	7	7	2024
Renno	Rennu	266	0	0	2023
Rezza	Reza	129	0	0	2024
Riventosa	A Riventosa	175	0	0	2024
Rogliano	Ruglianu	856	0	0	2024
Rosazia	Rusazia	152	0	0	2023
Rospigliani	Ruspigliani	117	0	0	2024
Rusio	Rusiu	98	0	0	2024
Rutali	Rutali	273	0	0	2024
Sainte-Lucie-de-Tallano	Santa Lucia di Tallà	635	0	0	2023
Saint-Florent	San Fiurenzu	1753	1603	1603	2021
Salice	U Salge	166	0	0	2023
Saliceto	U Salgetu	83	0	0	2023
Sampolo	Sampolu	137	0	0	2024
San-Damiano	San Damianu	87	51	51	2022
San-Gavino-d'Ampugnani	San Gavinu d'Ampugnani	141	71	71	2021
San-Gavino-di-Carbini	San Gavinu di Carbini	828	544	539	2024
San-Gavino-di-Fiumorbo	San Gavinu di Fiumorbu	222	0	0	2024
San-Gavino-di-Tenda	San Gavinu di Tenda	78	0	0	2022

San-Giovanni-di-Moriani	San Ghjuvanni di Muriani	123	116	116	2022
San-Giuliano	San Ghjulianu	405	341	341	2021
San-Lorenzo	San Lorenzu	182	0	0	2023
San-Nicolao	Santu Niculaiu	1552	1879	1879	2021
Santa-Lucia-di-Mercurio	Santa Lucia di Mercuriu	14	128	128	2021
Santa-Lucia-di-Moriani	Santa Lucia di Muriani	934	1329	1327	2021
Santa-Maria-Figaniella	Santa Maria Ficaniedda	75	75	75	2021
Santa-Maria-Poggio	Santa Maria Poghju	662	778	777	2021
Sainte-Marie-Siché	Santa-Maria-Siché	414	0	0	2024
Sant'Andréa-di-Bozio	Sant'Andria di Boziu	181	144	0	2023
Sant'Andréa-di-Cotone	Sant'Andria di u Cotone	233	208	208	2021
Sant'Andréa-d'Orcino	Sant'Andria d'Urcinu	112	146	146	2024
Sant'Antonino	Sant'Antoninu	145	0	0	2022
Santa-Reparata-di-Balagna	Santa Riparata di Balagna	1052	879	879	2020
Santa-Reparata-di-Moriani	Santa Riparata di Muriani	105	98	98	2022
Santo-Pietro-di-Tenda	Santu Petru di Tenda	456	104	104	2023
Santo-Pietro-di-Venaco	San Petru di Venacu	181	0	0	2023
Sari-d'Orcino	Sari d'Urcinu	312	317	317	2024
Sari-Solenzara	Sari di Sulinzara	2179	1173	1138	2022
Sartène	Sartè	3152	2791	2784	2020
Scata	Scata	61	57	57	2021
Scolca	A Scolca	116	114	0	2023
Sermano	Sermanu	102	31	0	2023
Serra-di-Ferro	A Sarra di Farru	893	220	0	2022
Serra-di-Fiumorbo	Serra di Fiumorbu	324	161	161	2021
Serra-di-Scopamène	A Sarra di Scupamena	296	0	0	2024
Serriera	A Sarrera	200	0	0	2024
Silvareccio	U Silvarecciu	148	101	101	2021
Sisco	Sisco	792	1004	1004	2021
Soccia	A Soccia	286	0	0	2022
Solaro	U Sulaghju	690	688	202	2023
Sollacaro	Suddacarò	473	287	287	2022
Sorbollano	Surbuddà	147	0	0	2023
Sorbo-Ocagnano	Sorbu è Ocagnanu	535	534	532	2021
Sorio	Soriu	147	0	0	2023
Sotta	Sotta	830	1116	1116	2020
Soveria	Suveria	92	80	80	2024
Speloncato	U Spiluncatu	336	359	358	2021
Stazzona	A Stazzona	60	0	0	2023
Taglio-Isolaccio	Tagliu è Isulacciu	472	437	437	2021
Talasani	Talasani	442	521	521	2021
Tallone	Tallone	246	202	202	2022
Tarrano	Tarranu	59	0	0	2024
Tasso	U Tassu	190	0	0	2024
Tavera	Tavera	363	0	0	2023
Tolla	Todda	231	182	0	2023
Tomino	Tuminu	273	0	0	2024
tox	Tocchisu	173	123	123	2024
Tralonca	Tralonca	28	88	88	2021
Ucciani	Aucciani	464	0	0	2022
Urbalacone	Urbalacunu	69	0	0	2022
Urtaca	Urtaca	226	33	0	2022
Vallecalle	Vallecalle	142	20	20	2022

Valle-d'Alesani	E Valli d'Alisgiani	132	0	0	2023
Valle-di-Campoloro	A Valle di Campulori	272	278	278	2021
Valle-di-Rostino	A Valle di Rustinu	190	0	0	2023
Valle-d'Orezza	A Valle d'Orezza	64	0	0	2023
Vallica	A Vallica	51	55	55	2022
Velone-Orneto	Vilone è Ornetu	120	87	87	2022
Venaco	Venacu	697	0	0	2022
Ventiseri	Vintisari	1379	1451	1408	2022
Venzolasca	A Venzulasca	1088	1319	1317	2020
Verdèse	A Verdesè	89	0	0	2023
Vero	Veru	309	0	0	2023
Vescovato	U Viscuvatu	1780	2054	2052	2020
Vezzani	Vizzani	404	3	0	2023
Vico	Vicu	1249	518	463	2024
Viggianello	Vighjaneddu	497	549	549	2021
Vignale	Vignale	193	0	0	2023
Ville-di-Paraso	E Ville di Parasu	216	204	204	2021
Vivario	Vivariu	522	0	0	2022
Volpajola	A Vulpaiola	260	170	0	2023
Zalana	Zalana	223	156	156	2023
Zérubia	Zirubia	151	0	0	2023
Zévaco	Zevacu	94	0	0	2023
Zicavo	Zicavu	355	0	0	2024
Zigliara	Ziddara	192	0	0	2022
Zilia	Zilia	273	254	13	2021
Zonza	Zonza	3452	2519	2446	2022
Zoza	Zoza	95	0	0	2023
Zuani	Zuani	86	61	61	2023
		172561	125491	115759	